

DELIBERATION
06/ 06-09-22 / C

Le 6 Septembre 2022

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h30 à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet : Salle de gymnastique et dojo à Loriol : approbation de la convention de mise à disposition.

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	33	Membres représentés :	5
Date de convocation :	23 août 2022		

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BILBOT E., GEAY MC., JACQUOT C., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BONNET C., MANTONNIER L., CHABERT C., CHAVE C., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., SAYN L., BOUVIER JM., PATONNIER T., COTTON D., GAFFIOT F., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES BERNARD E., DAMBRINE F., SCRIVANI J.
MRS PEYRET JM., RIOU J

5 ABSENTS EXCUSES :

MRS CROZIER G., CARRERES B., FAYARD F., JAVELAS T., MACLIN B.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

Le Président rappelle que la CCVD a assuré la maîtrise d'ouvrage portant sur la construction d'une salle de gymnastique et d'un dojo sur la commune de LORIOL-SUR-DROME. La réception des travaux de l'équipement aura lieu en septembre 2022. L'ouvrage d'équipements sportifs communautaires pourra être exploité dans l'intérêt des administrés en octobre 2022. Cet espace accueillera les clubs sportifs, les associations, les collèges, les écoles du territoire.

Le Président explique que dans ce cadre, il convient de mettre en place un règlement intérieur nécessaire à la mise à disposition des équipements.

Le Président donne lecture du projet de règlement intérieur.

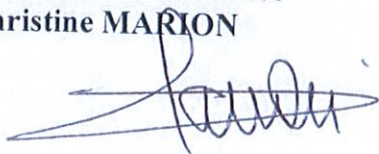
Le Président explique également que chaque utilisateur devra signer une convention de mise à disposition des espaces qui lui seront attribués.

Le Président donne lecture du projet de convention.

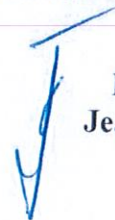
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **approuve la convention de mise à disposition,**
- **autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le Secrétaire de séance
Christine MARION



Le Président
Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : 19 SEP. 2022

Accusé de réception en préfecture
026 242600252-20220906-06-06-09-22-C-DE
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022

DELIBERATION
07/06-09-22 / C

Le 6 Septembre 2022

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h30 à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet : Salde de gymnastique et dojo à Loriol : approbation du règlement intérieur.

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	33	Membres représentés :	5
Date de convocation :	23 août 2022		

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BILBOT E, GEAY MC., JACQUOT C., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEOLLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., BONNET C., MANTONNIER L., CHABERT C., CHAVE C., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., SAYN L., BOUVIER JM., PATONNIER T., COTTON D., GAFFIOT F., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES BERNARD E., DAMBRINE F., SCRIVANI J.
MRS PEYRET JM., RIOU J

5 ABSENTS EXCUSES :

MRS CROZIER G., CARRERES B., FAYARD F., JAVELAS T., MACLIN B.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

Le Président rappelle que la CCVD a assuré la maîtrise d'ouvrage portant sur la construction d'une salle de gymnastique et d'un dojo sur la commune de LORIOL-SUR-DROME. La réception des travaux de l'équipement aura lieu en septembre 2022. L'ouvrage d'équipements sportifs communautaires pourra être exploité dans l'intérêt des administrés en octobre 2022. Cet espace accueillera les clubs sportifs, les associations, les collèges, les écoles du territoire.

Le Président explique que dans ce cadre, il convient de mettre en place un règlement intérieur nécessaire à la mise à disposition des équipements.

Le Président donne lecture du projet de règlement intérieur.

Le Président explique également que chaque utilisateur devra signer une convention de mise à disposition des espaces qui lui seront attribués.

Le Président donne lecture du projet de convention.

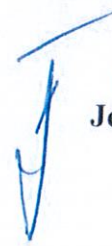
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le règlement intérieur,
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Christine MARION



Le Président
Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : 19 SEP, 2022

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20220906-07-06-09-22-C-DE
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022